

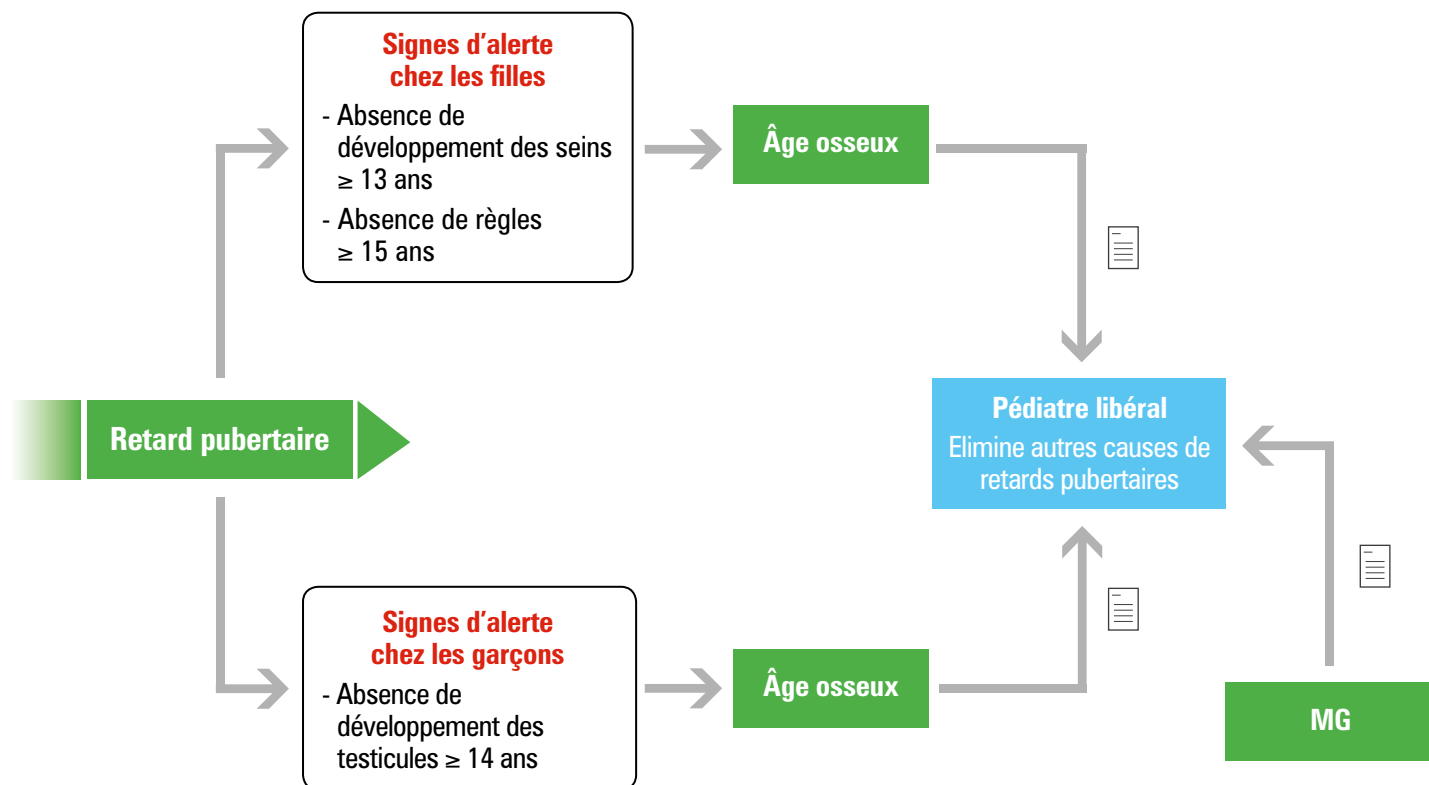


RETARD PUBERTAIRE

Processus de prise en charge coordonnée

Médecins généralistes / Pédiatres

Novembre 2018



POINTS CLÉS

- L'examen des organes génitaux doit être systématique dès le plus jeune âge de l'enfant.
- Le poids, la taille, le PC, l'IMC doivent être notés dans le carnet de santé et le dossier patient.
- L'évolution des courbes de croissance (y compris IMC) doit être interprétée. Il faut reporter précisément l'âge en année et mois/12.
- Il faut instaurer un suivi annuel des enfants en dehors de toutes pathologies aiguës afin de permettre ces repérages.
- Il faut prescrire les examens radiologiques (âge osseux, échographie pelvienne) sans retarder l'avis spécialisé.
- Préciser pour l'échographie pelvienne (vessie pleine) : rapport col/corps utérin, morphologie utérine, diamètre antéro-postérieur, volume ovarien.
- L'échographie mammaire n'a pas sa place dans le bilan complémentaire prescrit par le MG.
- Toute situation atypique nécessite un avis pédiatrique : par exemple, saignement chez une fille non pubère (en dehors de la période néonatale)...

Les courriers d'adressage (MG) et de retour (pédiatre) doivent comporter les points incontournables et essentiels.

→ Le secrétariat de l'Union est disponible pour toute question

13 rue de la Loire - Bât. C2 - 44 230 St SEBASTIEN sur LOIRE

Tél : 02 51 82 23 01 - Fax : 02 51 82 23 15 / Email : contact@urml-paysdelaloire.org

www.urml-paysdelaloire.org